



Perte de jours de congés hors periode legale

Par **clemt20**, le **08/12/2010 à 19:47**

Bonjour,rnla DRH de ma boite me dit que si je ne pose pas 12 jours de congés pendant la période légale (juin à octobre), elle est en droit de me les enlever et ils seront perdus. Je ne savais pas qu'on pouvait perdre des congés. Quelqu'un peut me dire?rnrnmerci

Par **P.M.**, le **08/12/2010 à 19:58**

Bonjour,rnL'employeur est obligé de vous accorder 12 jours ouvrables de congés payés pendant la période du 1er mai au 31 octobre, s'ils ne peuvent en principe pas être perdus, il peut vous les imposer...

Par **clemt20**, le **08/12/2010 à 20:01**

merci pour votre reponse . Mais existe t il vraiment une regle qui dit qu'on peut les perdre si on ne pose pas ??

Par **P.M.**, le **08/12/2010 à 20:05**

Il n'existe pas de règle que vous pouvez les perdre, comme indiqué dans ma réponse, mais vous êtes obligé de les prendre, après c'est une question de bon sens et d'affrontement inutile...